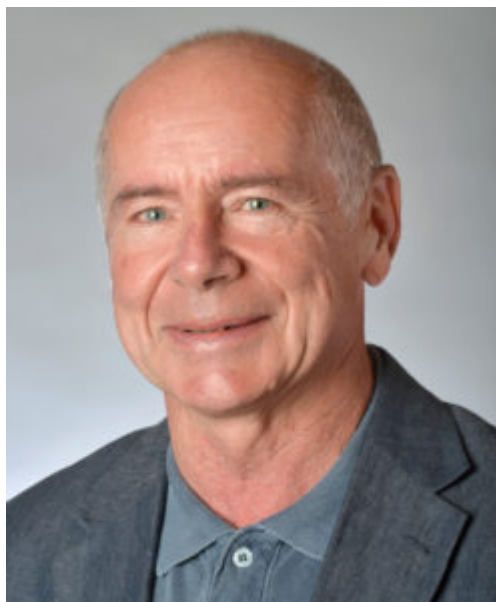


Publié le 3 juillet 2017

## « La Médiation de l'eau, un outil de performance publique »

Vice-président de Brest métropole, délégué à l'eau et à l'assainissement et administrateur de la Spl Eau du Ponant, Francis Grosjean représente la Fédération des Epl à la Médiation de l'eau. Un mandat national vécu comme le prolongement naturel et soutenu de son engagement local, ainsi qu'il s'en explique.



### **Depuis septembre 2016, vous représentez la Fédération des Epl à la médiation de l'eau. Pourquoi avoir souhaité y siéger ?**

L'eau et l'assainissement ne relèvent pas seulement d'une compétence obligatoire, ils constituent tous deux un service vital rendu par la collectivité dont l' élu doit assurer la qualité avec un soin constant. En tant qu' élu métropolitain, faire le choix d'une société publique locale (Spl) pour délivrer ce service est déjà une première réponse à cette exigence, et représenter la Fédération des Epl à la médiation en constitue un autre volet, dans la continuité de cette relation souhaitée avec les usagers.

### **Depuis quand la Spl Eau du Ponant, dont vous êtes vice-président, adhère-t-elle à la Médiation de l'eau ?**

Depuis sa création en 2012. Avant même que la loi ne prescrive la voie d'une solution amiable en cas de litige, la médiation nous a paru s'imposer comme un moyen moderne, aussi pertinent pour les administrés, qui demandent un traitement de leurs réclamations de plus en plus

poussé, que pour les élus auxquels – sinon – la charge incombe naturellement.

## Les litiges s'avèrent in fine peu nombreux

**Justement, la Médiation de l'eau ne dépossède-t-elle les élus de cette dimension sociale, essentielle, que revêt aussi le service de l'eau et de l'assainissement ?**

Assurément non, car cet aspect continue d'être examiné localement, avant même le recours au médiateur dont la position ne saurait être que technique et juridique. En revanche, adhérer à la Médiation revient bien à fournir aux usagers, comme aux opérateurs, un avis étayé, le plus impartial et objectif qui soit.

Même si les litiges s'avèrent in fine peu nombreux en ce domaine (18 dossiers sur 85 000 abonnés en cinq ans pour Eau du Ponant, moins de 1 000 dossiers annuels traités pour quelque 40 millions d'abonnés représentés au sein de la Médiation), cette garantie d'expertise, d'indépendance et d'équité prend pleinement sens pour des Epl, par nature soucieuses de l'intérêt général. Une assurance qui, du même coup, fait incontestablement, de la Médiation de l'eau un outil de performance publique.

Propos recueillis par Laurence Denès

Par Hervé LE DAIN